

## Instruction des autorisations d'urbanisme liées à des procédures spécifiques

### OBJECTIFS

Comprendre la logique du principe d'indépendance des législations et ses exceptions.  
Identifier et s'approprier les étapes d'instruction des projets portant sur les ERP (Etablissement Recevant du Public).  
Identifier et s'approprier les étapes d'instruction des projets relevant de la CDAC (Commission Départementale de l'Aménagement Commercial).  
Identifier et s'approprier les étapes d'instruction des projets soumis à évaluation environnementale.  
Acquérir une méthode d'instruction.  
Rédiger tous les actes et décisions.  
Renseigner et conseiller les administrés.

### TYPE DU PUBLIC

Instructeur du droit des sols ayant de l'expérience.

### PREREQUIS

Maîtriser l'instruction des autorisations "simples" et connaître les logiques d'instructions.

### PÉDAGOGIE

#### OUTILS ET MOYENS

- > **Méthodes pédagogiques**  
Apport de supports théoriques adaptés à la collectivité, temps d'échange, questionnaires et cas pratiques avec le formateur et en autonomie.
- > **Moyens techniques**  
Ordinateur, support PPT, rétroprojecteur, dossiers concrets pour mise en pratique.
- > **Moyens humains**  
Juriste en droit des sols et de l'urbanisme.

### ÉVALUATION

- > Questionnaires et cas pratiques.

### CONTENU

#### THEORIE

- > Etude des procédures spécifiques liées à l'urbanisme (E.R.P / CDAC / ICPE ...) et appréhender les procédures et risques qui en découlent.

#### PRATIQUE

- > Etude de dossiers concrets pour chaque type de sujet abordé.

### MODALITÉS

**Durée** : 2 jours.

**Prix** : nous consulter.